



**Conseil d'administration  
Séance du 14 mars 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 02/2022	QUESTIONS FINANCIERES Compte Financier 2021
------------------------------------	--

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.711-1 et suivants,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable,  
Vu les statuts de l'Université Jean Monnet,

**Approbation du compte financier de l'exercice 2021 :**

**Article 1 :**

Au titre de l'année 2021, le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ✓ 1 362,61 ETPT sous plafond et 172,08 ETPT hors plafond,
- ✓ 163 923 972,22€ d'autorisations d'engagement dont :
  - \*111,36 M€ en personnel,
  - \* 18,00 M€ en fonctionnement,
  - \* 34,56 M€ en investissement.
- ✓ 143 256 685,53€ de crédits de paiement dont:
  - \*111,35 M€ en personnel,
  - \*18,00 M€ en fonctionnement,
  - \*13,90 M€ en investissement.
- ✓ 144 990 898,65€ de recettes dont:
  - \*112,39 M€ de subvention pour contribution à la charge de service public (SCSP),
  - \*11,76 M€ d'autres subventions,
  - \*19,67 M€ de recettes propres,
  - \*1,17 M€ de fiscalité affectée
- ✓ 1 734 213,12 € de solde budgétaire excédentaire.

**Article 2 :**

Au titre de l'année 2021 le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ 39 785 817,78 € de Trésorerie,
- ✓ 6 202 773,05 € de résultat patrimonial,
- ✓ 10 304 681,46 € de capacité d'autofinancement,
- ✓ 32 896 337,63 € de fonds de roulement,
- ✓ 4 796 238,56 € de variation de FDR,

### Article 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

- le résultat bénéficiaire de l'UJM (+ 6 071 675,92 €) est imputé en réserves (compte 10682 du budget principal)
- le résultat bénéficiaire du SAIC (+ 108 493,14 €) est imputé en réserves (compte 10682 du budget annexe)
- le résultat bénéficiaire de la fondation (+ 22 603,99 €) est imputé en report à nouveau créditeur (compte 110 du budget annexe)

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 33  
Quorum en présence : 17  
Présents et représentés : 30

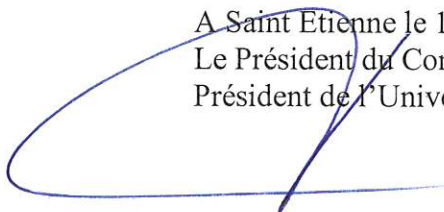
Dont :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON



**Conseil d'administration  
Séance du 14 mars 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 03/2022	QUESTIONS BUDGETAIRES Budget Rectificatif Technique de report Exercice 2022
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'article R719-68 du code de l'éducation  
Vu l'article 33 des Statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve le Budget Rectificatif Technique de report- Exercice 2022.

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 30	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------